94-907 DU 31 DECEMBRE 1994

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

DECRET N° _____ :MFPRA/DGFP/DC/SRSA.- portant révision de la situation administrative de ~~Monsieur~~ BAKOUBOULA (Georges), Médecin de 4è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;

Vu la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration das les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

D.G.B. Vu le décret n°65/44 du 12 Février 1965 du 12 Février 1965 abrigeant et remplaçant le décret n°63/376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut Commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du service de la Santé de la République du Congo ;

Vu le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements, notamment en son article 1er § 2;

Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.G.C.F. Vu le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret n°90/522 du 14 Septembre 1990 portant abrogation de certains dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction Publique ;

Vu le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et révisions des situations administratives ;

Vu le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérims des Ministres ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1959 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°93/137/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 12 Mai 1993 portant promotion au titre de l'année 1989 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique);

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER .- La situation administrative de ~~Monsieur~~ BAKOUBOULA (Georges), Medecin de échelon des Cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Santé Publique) est revisée conformément au tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
CATEGORIE A, HIERARCHIE 1 - Promu Médecin de 7è échelon, indice 1540 pour compter du 13 Juillet 1989 (Décret n°93/137/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 12 Mai 1993).	CATEGORIE A, HIERARCHIE 1 - Promu Médecin de 7è échelon indice 1540 pour compter du 13 Juillet 1989. - Titulaire du Certificat d'Etudes Spéciale de Obstétrique et Gynécologie Médicale obtenu à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1 (France) et qui bénéficie d'un bonification d'un (1) échelon, est promu au 8è échelon, de son Grade, indice 1680 pour compter du 16 Juin 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son Stage. - Promu au 9è échelon indice 1820 pour compter du 16 Juin 1992.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde à compter de la date de sa signature, sera ~~enregistré~~, publié au JORC ~~et communiqué partout où besoin sera~~./-

BRAZZAVILLE, LE 31 Décembre 1994

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES,

Jean Prosper K O Y O.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DC 3
DGFP/DGCA 2
DGFP/BST 1
DGB 3
DGCF 2
MSAS 2
DOSSIERS 3
INTERESSE 1
SGG/BC 2.-